



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

ACCUEIL DE LOISIRS

ESPACE SAINT JEAN

ORGANISATION

Installation et matériel.

Les groupes sont divisés en 2 tranches d'âge :

- Les 3/6 ans
- Les 7/11 ans

Pour le temps de sieste, les enfants sont installés dans la salle sieste, avec l'attribution d'un lit chacun. Les doudous sont bien sur les bienvenus

- Les 3-6 ans installés dans la salle Fournel et la petite salle pour la sieste, sont accueillis au nombre de 16 enfants maximum.
- Les 7-11 ans installés dans la salle Gyronde, sont accueillis au nombre de 24 enfants maximum.

Accueil du matin et du soir

L'accueil du matin :

-celui des 3/6 ans se fait par l'entrée de droite au niveau du grand bâtiment.

-celui des 7/11 ans se fait par l'entrée de la grande salle de gauche au niveau du grand bâtiment.

1 seul parent (**muni d'un masque dès le franchissement du portillon**) est accueilli avec son/ses enfants par un animateur/animatrice référente. Vous indiquez votre arrivée par la petite sonnette qui se situe à droite du petit portillon.

L'animateur/trice prend en charge chaque enfant et l'installe dans sa salle d'animation. **Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant dans les salles.**

Dès son arrivée, chaque enfant doit se laver les mains.

L'accueil du soir :

Pour les deux groupes, aussi bien les mercredis que pendant les vacances scolaires, nous demandons aux parents d'indiquer leur arrivée par la sonnette et de patienter sur le trottoir. Un animateur accompagnera votre(s) enfant(s) jusqu'à la sortie.

Merci de respecter la distanciation physique entre vous et de vous référer aux marquages au sol.

Les parents ont toujours la possibilité d'accéder au bureau du centre socio culturel.

Les activités

Les activités extérieures sont décalées (dans la mesure du possible) pour éviter que les groupes ne se croisent.

Les repas et le gouter

Les repas sont pris dans les salles d'activités respectives (ou à l'extérieur quand la météo le permet).

Les transports

Ils sont organisés de façon à répondre aux règles sanitaires liées au covid 19.

CONSIGNES SANITAIRES

Lavage des mains

Un lavage des mains régulier au savon sera effectué :

- A chaque entrée en salle d'animation
- Avant et après le passage aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les activités (intérieures et extérieures)

En cas de besoin, les enfants pourront être amenés à utiliser du gel hydro alcoolique, fourni par l'accueil de loisirs, sous la surveillance étroite d'un adulte.

Rôle des parents

Les parents sensibiliseront leur enfant aux gestes barrières avant la venue à l'accueil de loisirs.

En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19, chez l'enfant ou dans sa famille, les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ de la maison. Si celle-ci est de 38°C ou plus, l'enfant ne pourra pas être accueilli ce jour-là.

Les parents devront adapter la tenue et le matériel des enfants afin qu'ils puissent être au maximum autonome (s'habiller, mettre et enlever ses chaussures, prendre son doudou dans le sac...)

Ils devront aussi respecter la distanciation physique à tout moment (devant le portail, devant le bâtiment, dans la cour...).

Masques

Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, dans tous les espaces clos et extérieurs de l'accueil de loisirs. Les abords de l'Espace Saint Jean sont aussi concernés par ce port du masque obligatoire.

Pas de port du masque pour les enfants de moins de 6 ans, possible à partir de 6 ans mais non recommandé.

La Communauté de Communes s'engage à fournir des masques pour l'encadrement de l'accueil de loisirs.

Procédure en cas d'apparition de symptômes

D'un enfant

Si des symptômes apparaissent en cours de journée, l'enfant sera isolé dans le petit bureau du centre socio culturel. Il sera sous la surveillance d'un adulte. Les parents seront appelés sans délai pour qu'ils viennent le chercher.

Un nettoyage approfondi de la pièce sera réalisé après quelques heures.

Les parents seront invités à transmettre les informations concernant le suivi de la situation. Sans information, de la part des parents, l'enfant ne pourra revenir qu'au terme d'un délai de 7 jours.

D'un personnel

En cas d'apparition de symptômes pendant la journée chez le personnel, l'adulte devra rentrer immédiatement chez lui et informer de sa situation. Sans information il ne pourra revenir qu'au terme d'un délai de 7 jours.

Nettoyage des locaux et du matériel

Il sera effectué une fois par jour en respectant les consignes du protocole sanitaire.

La communauté de Communes veillera à fournir et à suivre les stocks des produits d'entretien, de lavage des mains et de masques.